

plifications au sujet des changements faits dans le personnel de l'administration sont données par le procès-verbal. M. MacDonald, l'hon. M. Brown, l'hon. M. Galt, l'hon. M. Howland et M. MacKinnon, et après en avoir informé le comité des voies et moyens, la chambre s'ajourne à 6 heures.

CANADA.

Levis, 20 juin 1866.

Notre bulletin parlementaire ne nous étant pas parvenu hier, nous en sommes réduits à la nécessité de la reproduction de ce qui a paru dans les autres journaux pour tenir nos lecteurs au courant des affaires du pays.

Jusqu'à présent les débats n'ont pas encore été d'une très grande importance. Des mesures graves ont été adoptées, mais sous le coup des nécessités du moment, plutôt que le fruit des délibérations des Chambres. D'ailleurs la voix semble se faire entendre, et c'est à peine si les explications, si déplorables déjà par la presse, de M. Brown ont eu l'heur d'éveiller l'attention en dehors des cercles parlementaires, et sous les voûtes même du Parlement; la sensation qu'elles ont produite n'était que pour la forme, elles n'avaient ni l'attrait du mystère, ni le piquant de l'inconnu; c'était un vieux thème rabâché par les journaux de toutes les couleurs, et il aurait fallu être dans une grande disette de choses, et nullement en temps de fébrilité et de choléra, pour leur prêter grande attention. Toutefois elles ont amené entre le ministre des finances, M. Galt, et M. Brown une passe d'armes qui sentait quelque peu la rivalité personnelle. Singulièrement c'est du côté de M. Brown que se sont trouvés l'excessive loyauté. On a été étonné de voir un homme démocrate jusqu'à la démagogie se séparer du ministère dont il faisait partie, seulement parce qu'il considérait le pays sacrifié à l'ambition yankee dans l'ajustement du traité de Réciprocité, tel qu'il était prêt à l'accepter. M. Galt qui, il faut le dire à sa louange, n'a rien épargné pour ménager au pays les avantages d'une réciprocité commerciale dont il sentait toute la valeur et toute la portée; tandis que M. Brown devenu tout-à-coup archi-anti annexionniste, se scandalisait très fort de voir la complaisance qu'y mettait notre ministre des finances et voulait à toute force rompre toute entente sur ce point avec nos voisins. Quoiqu'il en soit, on sait quel tournure l'affaire a prise et que les événements ont servi les idées de M. Brown à un point qui ne l'a pas empêché cependant de résigner son portefeuille, bien qu'il n'en eût pas de défini.

Comme nous le remarquons ailleurs, nous voyons que le Dr. Blanchet, notre député, a appelé l'attention du gouvernement sur une affaire d'une très grave importance, en ce qui concerne les intentions du gouvernement par rapport à la représentation du Canada à l'exposition de 1867 à Paris. C'est là une mesure importante et qui ne pourra manquer d'attirer toute l'attention des Chambres en ce moment. Partout il se fait des préparatifs à cet égard, et c'est à qui fera voir son ambition de ne pas rester en arrière dans une occasion aussi solennelle. Il ne nous siedrait guère de régulariser devant nos propres obligations sous ce rapport, et nous sommes heureux de voir que la mesure prend le rang qui lui appartient parmi les procédés parlementaires au début de cette session. Nous sommes sûr que la réponse du ministre sera celle que le pays attend de lui sur une question pareille.

D'après l'apparence des choses la session ne sera pas aussi courte qu'on l'avait cru tout d'abord, et il paraît que le parti de la majorité tient mordicus à ce que le temps fixé par le règlement pour obtenir l'indemnité sessionnelle s'accomplisse. Là dessus le ministre avait été forcé d'en prendre son parti en présence des démonstrations qui ne laissaient plus de place au doute sous ce rapport.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les nouvelles d'Europe, au dire des journaux qui les commentent, ne sont pas plus rassurantes pour la paix que celles que nous devons au télégraphe transatlantique. A moins que l'on ne se flatte secrètement que Napoléon III, même dans le cas d'un commencement de gonflit, comme pour faire passer l'orage dans un éclat de foudre, ne retienne dans ses mains assez de contrôle pour dominer la situation et maîtriser la lutte, il est difficile d'envisager les choses de là-bas sans éprouver un sentiment d'angoisse sur les résultats possibles et l'étendue des misères incalculables que cet engagement des puissances formidables qui sont en cause peut entraîner même au delà de l'Europe, peut-être de ce côté de la Mer. Ceux qui regardent le premier Napoléon non-seulement comme un grand capitaine, mais comme un grand politique, se rappellent forcément cette prédiction du grand homme qui se formulait ainsi: « Si avant 50 ans l'Europe sera cosmopolite ou républicaine. » Du train que vont les choses, tout est possible dans le moment, et le rôle de la Russie ne sera probablement pas le moindre si le sort de la Confédération Germanique est en jeu. Tout ce qui disparaît de petit est au profit du fort, et il ne serait pas impossible que les grandes puissances d'Allemagne joueraient enfin de compte la partie du czar en faisant de la Confédération des provinces rhénanes l'enjeu de cette partie. Le Testament de Pierre le Grand doit s'accomplir et on sait quelle part du Monde, il donnait à la Sainte Russie.

P. S. Depuis que ce qui précède est écrit, un nouveau télégramme nous apprend l'arrivée du *China* qui a touché à Halifax le 18 à 4 h. p. m. apportant des avis d'Europe jusqu'au 10 du courant inclusivement. La couleur des choses est de plus en plus guerroyante. La Prusse avait jeté une armée dans le Holstein, ce qui était regardé comme un *cassus belli* par l'Autriche, ou plutôt comme une déclaration de guerre et un commencement d'exécution. De son côté l'Autriche manifestait sa détermination d'en venir aux dernières extrémités et l'Italie n'attendait que le commencement des hostilités en Allemagne pour lever l'étendard de la guerre.

Le duc de Grammont chargé d'une mission spéciale de Napoléon se rendait en toute hâte à Vienne pendant qu'un courrier du czar y était arrivé le 7 avril avec une lettre autographe de son maître pour l'Empereur d'Autriche. Mais après une entrevue entre eux tous, on était sorti de la conférence convaincu que la guerre était inévitable; l'Autriche hésitait seulement de savoir sur quel point elle allait commencer.

LE TEMPS.

Hier, après des intervalles de soleil et d'orages successifs, le vent s'éleva tout-à-coup du côté de l'Ouest avec la fureur d'une trombe. Sur nos côtes cela faisait un effet formidable. La bourrasque envahissant les maisons par les ouvertures, les portes et les fenêtres qu'on n'avait pas eu le temps de fermer se brisèrent sur leurs gonds. La charpente élevée sur le haut de la falaise, et destinée à porter le feu de joie à l'arrivée de M. Déziel, fut précipitée en un instant et s'effondra. Pourvu que ce grain n'ait pas causé de malheurs sur le fleuve!

Nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à la prière de S. L. Les écrits anonymes, qu'ils soient dirigés pour ou contre nous, ne peuvent que s'attendre à notre indifférence, et la règle invariable est d'en refuser la publication surtout quand ils s'attaquent, à tort ou à raison, aux idées des autres.

Procédés Parlementaires.

AVIS DE MOTIONS. L'honorable M. Cameron—Mardi prochain—Bill pour amender l'acte relatif aux cours supérieurs de juridiction civile et criminelle dans le Haut-Canada.

L'honorable M. Cameron—Mardi prochain—Bill pour amender la loi relative aux débiteurs de la couronne.

L'honorable M. Cameron—Mardi prochain—Bill pour amender l'acte de la procédure en loi commune.

M. Bellerose—Lundi prochain—Comité général à l'effet d'examiner la résolution suivante: 1. La première partie de la huitième section du chapitre quinze des statuts révisés du Canada, qui s'applique aux paiements en monnaie d'argent, devra à l'avenir se lire comme suit: « mais les pièces de monnaie d'argent mentionnées dans l'une ou l'autre des deux sections précédentes ne pourront servir comme offres réelles pour plus de deux cents piastres en un seul et même paiement; » et le reste de la dite section est abrogé.

2. Les pièces de monnaie d'argent des Etats-Unis d'Amérique affranchies en cette province au taux de six pour cent au-dessous de leur valeur nominale, et serviront comme offres réelles à ce taux pour le montant de deux cents piastres, et pas plus, en un seul et même paiement.

3. Le porteur de billets d'une personne ou d'une corporation, au montant de plus de deux cents piastres, ne sera pas tenu de recevoir plus que ce montant en monnaie d'argent de toute espèce, en paiement de ces billets, s'ils sont présentés en même temps, bien que chacun de ces billets soit pour une moindre somme.

M. T. R. Ferguson—Lundi prochain—Bill pour incorporer une banque sous le nom et raison de « La banque du comté de Simcoe. »

M. McGivern—Mardi prochain—Comité chargé d'examiner la question de l'élargissement et creusement des canaux de St. Laurent, et de celui de Welland.

M. McGivern—Lundi prochain—Bill pour amender l'acte pour autoriser les contribuables du comté de Lincoln à choisir une place plus convenable comme chef lieu du comté.

M. Burwell—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant des deniers dépensés par le gouvernement jusqu'à ce jour pour le havre de Port Stanley, le havre de Port Dover, et sur le chemin de gravier de London et Port Stanley, avec les dates des différents octrois.

M. Blanchet—Lundi prochain—Demande adressée au ministre si c'est son intention de prendre des mesures nécessaires pour que le Canada soit représenté à Paris, à l'exposition universelle de 1867.

M. Archambault—Lundi prochain—Adresse demandant qu'il soit mis devant la chambre copie de toutes les réclamations et de tous les comptes de F. G. Johnson, écuyer, avocat, conseil de la reine, (et actuellement l'un des honorables juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada) ainsi que de tous les autres avocats et procureurs contre le gouvernement de cette province, durant les cinq dernières années, révolues le 1er juin 1866, pour leurs services, comme avocats représentants de la couronne, ou pour avoir occupé pour la couronne dans les poursuites, procédures et matières criminelles, devant la cour de la reine (dans sa juridiction criminelle) dans les divers districts de Montréal, Trois-Rivières, Ajmer, Terrebonne et Joliette;—copie de tous les états, rapports, certificats, et actes s'y rapportant; copies de tous les états et rapports quelconques, fait dans chaque cas, par les greffiers de la couronne, ou de la paix, ou par les greffiers de la couronne et la paix, pour chacun des dits districts, et notamment copie de tous les états ou rapports relatifs, faits par les dits greffiers respectivement, en vertu du paragraphe six de la section première du chapitre III des statuts révisés du Bas-Canada; copies de toutes objections, réductions ou retranchements, écrits, rapports, correspondances et documents relatifs, et un état des frais, honoraires, ou sommes, refusés, rejetés, ou accordés, approuvés et payés, dans chaque cas, sur chacun des dits comptes et réclamations, et relativement à chacun des dits comptes et réclamations.

M. Taschereau—Lundi prochain—Bill pour annexer une partie du township de Broughton à la paroisse de St. Frédéric, dans le district de Beauport.

M. Morrison—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre de prisonniers, incarcérés dans la prison à Niagara, comté de Lincoln, durant chacune des années 1861 à 1865 inclusivement, le nombre sous le traitement de médecins durant chacune des dites années, et aussi le nombre de personnes qui sont décédées dans la dite prison durant chacune des dites années; aussi, copie de tous rapports et lettres adressés au bureau des inspecteurs des prisons durant la présente année par l'architecte employé par le dit bureau pour inspecter la nouvelle prison érigée à Ste. Catherine dans le comté de Lincoln, avec tous mémoires, lettres et papiers maintenant en la possession du dit bureau d'inspecteurs relativement à la dite prison.

M. Archambault—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de la plainte portée devant le gouvernement par L. O. Hétu, écuyer, notaire, de Montréal, contre Rodolphe Lafamme, écuyer, avocat et conseil de la Reine, et copie de la correspondance échangée entre le gouvernement, M. Lafamme et M. Hétu au sujet de cette plainte.

Nous voyons avec plaisir que parmi les avis de motions s'en trouve un par M. Blanchet, notre député, pour demander au gouvernement s'il entend faire représenter notre pays à l'exposition de 1867 à Paris. C'est là, une démarche qui sera appréciée par tous les amis du pays et qui ne manquera pas d'avoir sa portée dans l'avenir sans doute.

TÉLÉGRAPHIE GÉNÉRALE.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Ottawa, 18 juin.—Bill les uns première fois:—M. Allan: Pour amender du nouveau la charte de la banque du Haut-Canada.—M.

Olivier: Pour commettre les propriétaires des communes de Berthier et de l'Isle du Palais;—M. Bellerose: Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des remorqueurs du St. Laurent.

En réponse à une demande, de M. Moore, M. Bellerose dit que le gouvernement fait faire des enquêtes sur les pertes causées par les feux sur la frontière du comté de Missisquoi, et que c'est son intention d'organiser sur la frontière une force pour empêcher le retour de semblables agressions.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Ottawa, 18 juin.—L'hon. M. Howland propose l'émanation d'un bref d'élection pour le comté de North Oxford.

Bills présentés et lus une première fois:—M. Burwell pour encourager l'immigration et la colonisation des terres incultes.—M. Huet: Pour amender l'acte relatif à l'émanation de brevets de concession de gouvernement et de la Législature du Haut-Canada.

En réponse à M. Chambers, M. Galt dit que W. H. Wilson, inspecteur du revenu de Maitland a été destitué de sa charge dans l'intérêt public.

M. McConkey demande si c'est l'intention du gouvernement d'assurer l'existence permanente et efficace de l'institution pour l'éducation des sourds-muets et des aveugles d'Hamilton. M. J. A. McDonald répond qu'après l'accomplissement de la confédération, cette question sera du ressort du gouvernement et de la Législature du Haut-Canada.

M. F. Jones demande si c'est l'intention du gouvernement d'assimiler les droits sur les articles importés des Etats-Unis en Canada à ceux déjà imposés sur les mêmes articles exportés du Canada aux Etats-Unis.

M. Galt répond que la question est sous considération.

M. Blanchet demande si c'est l'intention du gouvernement de représenter le Canada à l'exposition de 1867. M. McGee répond que le Canada y sera représenté soit seul, soit comme partie de la confédération.

M. Chambers demande les papiers relatifs aux procès de Smith Halliday, de Maitland, et un estimé de ce que ces procès coûtent à la province. Il retire ensuite sa demande attendu que les procès ne sont pas encore finis.

M. McConkey propose que dans l'opinion de la chambre la cession gratuite des terres publiques aux colons actuels, sujette aux règles convenables, encouragerait efficacement l'immigration et le développement des ressources publiques.

M. J. B. E. Dorion propose un amendement une série de résolutions affirmant l'opportunité de réviser les lois qui concernent l'industrie minière et manufacturière de façon à la développer autant que possible; de céder gratuitement tout second lot des terres ouvertes à la colonisation, et de faire une loi du *homestead* sur des terres gratuites.

M. Pope propose un amendement qu'en vue des prochains changements constitutionnels, il n'est pas expédient de faire aucune modification à la loi qui régit l'administration des terres publiques.

La proposition et les amendements étaient encore discutés à 6 heures.

DÉPÊCHES DE NUIT.

Ottawa, 18 juin.—A la séance du soir, M. McConkey retire sa motion. Le vote ayant été demandé sur l'amendement de M. Pope, la division se fit comme suit: 59 pour et 30 contre.

M. J. B. E. Dorion propose qu'un état des nominations faites depuis le 1er mai 1864, soit mis devant la chambre. Accordé.

M. O'Halloran fait motion qu'une enquête soit faite au sujet de l'incursion récente de L'Hon. J. A. McDonald s'y oppose, parce que cette motion tend à censurer injustement les autorités militaires.

Après quelque discussion, M. O'Halloran retire sa motion.

M. Bellerose demande que la chambre se forme en comité général pour s'occuper du taux monétaire. Accordé.

M. Archambault demande un état relatif aux comptes et réclamations des messieurs employés comme avocats de la couronne dans le district de Montréal, depuis cinq ans.

Il demande de plus, des informations au sujet de la plainte adressée au gouvernement par le notaire Hétu, contre Rodolphe Lafamme, avocat, de Montréal. Il dit que M. Lafamme est accusé d'avoir été cause de la destruction de l'original d'un acte notarié, et il désire savoir si cette accusation est fondée, et si celui qui en est l'objet ne mérite pas d'être privé de son titre de Conseil de la Reine.

Le procureur-général Cartier dit que cette plainte a été faite, et que M. Lafamme en avait reçu communication. Ce dernier avait envoyé des affidavits pour sa justification. Ces affidavits avaient été communiqués à M. Hétu, et celui-ci avait envoyé au gouvernement des contre-affidavits. Tous ces documents étaient encore devant le Cabinet, et ils seront bientôt soumis à la chambre.

L'hon. M. Rose espère que M. Archambault retirera sa proposition. L'accusation en question était dirigée contre un homme éminent de la profession, qui jouissait de l'estime de tous ses confrères. S'il n'en était pas ainsi, elle était frivole.

M. M. Dunkin et Laframboise prient dans le même sens. Après quelque discussion, la motion de M. Archambault est adoptée.

La Chambre s'ajourne ensuite, à minuit moins vingt minutes.

Faits Divers.

Le procureur-général Cartier a annoncé que la distribution des copies du Code Civil du Bas-Canada allait être faite de suite. Les membres bas-canadiens des deux chambres recevront chacun cinq exemplaires, et ceux du Haut-Canada deux. Les juges des cours supérieures ou de comté du Haut-Canada en recevront chacun une copie. L'ouvrage sera mis en vente au prix de \$1.50.—(Le Canadien.)

Nous apprenons avec plaisir le retour de M. Narcisse Pétu, qui a passé trois ans à Florence à étudier la peinture dans les ateliers des peintres les plus en renom. Lorsque M. le chevalier Falardeau visita Québec, il distingua les

rare aptitudes du jeune artiste et le pressa vivement de l'accompagner en Europe. M. Pétu a suivi ce conseil et nous revient formé par les meilleurs maîtres. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue.—(Ibid.)

Nous apprenons avec plaisir que la Fabrique de Québec vient de faire don d'un terrain au cimetière Belmont, où devront désormais reposer les restes du regretté F. X. Garneau, et de plus le comté fera, à ses frais, entourer ce terrain d'une palissade en fer.

Après ce don patriotique de la fabrique de Québec, le Comité des souscripteurs a cru devoir remettre à un autre temps le soin d'ériger un monument, en disposant à intérêt et en faveur de Madame Garneau seule de la somme du capital souscrit.

Le Comité a pris aussi des mesures pour régler, moyennant une composition que chacun s'empresse d'accepter, les affaires de la succession.—(Journal de Québec.)

La compagnie du Richelieu continue à se distinguer de toute manière, et marche, chaque jour dans la voie des améliorations les plus magnifiques. La compagnie a acheté ce printemps le quai de feu L'honorable Turcotte, elle y a élevé quatre brise-glaces qui semblent réunir toutes les conditions voulues, et aujourd'hui elle a fait jeter sur ce quai les bases d'un hangar de cent pieds de longueur. Il y aura dans cette nouvelle bâtisse deux salles d'attente pour les voyageurs, une pour les Dames et une autre pour les Messieurs, et elles seront munies de tout le confortable désirable. Plus de soixante hommes sont actuellement occupés à ces travaux.

La compagnie du Richelieu possède toute la confiance et toutes les sympathies du public, et elle en est digne tant par les égards dont les voyageurs sont l'objet de sa part et le caractère distingué de ses nombreux agents, que par le courage intrépide de ses capitaines, et notamment son capitaine Labelle, dont la *Minerve* raconte l'exploit héroïque dans une circonstance critique dans la nuit de jeudi dernier.

—(Journal de Trois-Rivières.)

La dette nationale de l'Angleterre est de 4 milliards de piastres, et l'intérêt qu'elle paie tous les ans est de \$132,000,000.

La compagnie du télégraphe de Montréal a ouvert un bureau à Cacouna, ce qui sera très commode aux touristes qui vont tous les étés, passer la belle saison dans cette paroisse.

Depuis qu'on parle de guerre en Europe, les fonds publics de tous les Etats ont baissé dans une proportion considérable.

Le taux de l'intérêt et des escomptes s'est élevé en moyenne à 6 0/0 en Europe.

Soit au prix double des prix de paix.

M. Gladstone nous montre les chiffres des dettes publiques:

La France ne doit que 1 milliard 75 millions; La Hollande, 2 milliards 125 millions; La Russie, 7 milliards; L'Italie, 3 milliards 300 millions; L'Espagne, 3 milliards 125 millions; Le Portugal, 925 millions; La Turquie, 1 milliard 275 millions; L'Autriche, 7 milliards 900 millions; La France, 10 milliards.

Pour ces neuf Etats, c'est un total de 40 milliards et demi.

—On lit dans un journal de Berlin.

« A Rudow, non loin de Rixdorf, dans le voisinage de Berlin, il se passe un fait fort curieux. Depuis l'époque, un cultivateur de ce village est resté couché dans la même position qu'il a prise en se couchant la nuit du jour de Pâques. Sur un grand chaise, la tête renversée en arrière, le corps immobile, si dur que personne n'ose le bouger de place. Il ne respire que très-faiblement, ne remue pas, ne parle pas, ne reconait personne et dort continuellement. Le médecin lui fait avaler un peu de lait tous les matins, afin de lui conserver la vie. Un grand chien de garde veille de près pour empêcher la foule des curieux de pénétrer dans la maison. Le monde se dit: il dort jusqu'à l'année prochaine, en punition de sa raillerie blasphematoire. La vieille de Pâques, le laboureur encore après l'heure ordinaire, et lorsque d'autres lui disaient de cesser son travail, il répondit: Celui qui est en haut dort bien jusqu'à l'année prochaine. Tout à l'heure j'irai en ville chercher du fumier avec ma voiture. Vers le matin de Pâques il passa en effet avec sa voiture près de l'église Saint-Michel (catholique), à Berlin, qui était toute illuminée pour le célébration de la Résurrection de Notre-Seigneur, selon la coutume allemande. Il entra dans l'église en criant: « Vous pourrez attendre longtemps; il dormira jusqu'à l'année prochaine. » Puis, faisant encore quelques gestes menaçants avec sa fourche, il prit son chemin. Arrivé à la maison, harassé de fatigue, il se jeta sur sa chaise et il n'en a plus bougé depuis.

—Un journal catholique de Bologne, le *Patriota cattolico*, raconte un exemple terrible de la justice divine:

« C'était le vendredi saint: deux entrepreneurs du chemin de fer des Calabres s'étant rendus à Lazzaro, petit village près Reggio, demandèrent à un barbier de leur préparer un diner gras. L'amburgeste fit observer qu'en un pareil jour on faisait maigre et qu'on ne trouvait pas de viande chez le boucher. Les entrepreneurs se mirent à blasphémer et exigèrent qu'on leur préparât des volailles; puis, l'heure de diner étant venue, ils s'attablèrent, buvant à la santé du diable et se répandant en imprécations horribles. Pour comble d'insulte, ils prirent un crucifix, le placèrent sous la table, et lui jetant les débris de leur repas, dirent à diverses reprises: Tiens mange, chien! Mais Dieu voulut tout à coup venger sa majesté et faire éclater sa puissance. Un des misérables, surpris par d'atroces coliques, tomba de son siège et mourut aussitôt. L'autre, effrayé, fut atteint d'une attaque d'épilepsie qui lui enleva la raison pour un temps et l'a laissé dans un état très-précaire. Cet événement a causé la plus profonde impression parmi les habitants de Lazzaro, qui y ont vu sensiblement la justice de Dieu, de ce Dieu si outragé et si indignement appelé. Quant aux compagnons et aux ouvriers des entrepreneurs, ils ont compris que le Dieu des miséricordes est aussi le Dieu des vengeances. »